

TRICOLERE SPORTIVE DE MASSY

Siège social et adresse de correspondance:
Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch - 91300 Massy

Tél : 06 52 95 22 45

mail : tsmassy@gmail.com

Site : www.tsmassy.fr

FB : <http://www.facebook.com/tricoloresportivemassy>

REGLEMENT INTERIEUR de la TSM

ARTICLE 1. GENERALITES

Le présent règlement complète les statuts de l'association « Tricolore Sportive de Massy » (TSM), association loi de 1901, entièrement gérée par des bénévoles qui ne comptent pas le temps et leur enthousiasme pour vous offrir le meilleur service possible.

Pour que son inscription à la TSM soit valide, un adhérent, ainsi que son représentant légal, s'engage à respecter le présent règlement dans sa totalité.

Le non respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent de l'association, sans aucun remboursement de la cotisation, même partiel.

ARTICLE 2. ADHESION A L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association est valide uniquement après :

- **Le dépôt du dossier d'inscription complet :**
 - Les fiches d'inscription remplies et signés,
 - Une copie de certificat médical datée datant de moins de 3 ans,
- **Sa validation par le bureau,**
- **Le paiement de la cotisation annuelle dans sa totalité** (plusieurs modalités de paiement possibles).

Le dossier d'inscription complet doit être remis au Bureau (et non aux entraîneurs)

La cotisation de l'association est une cotisation annuelle, payable à l'inscription et non remboursable incluant :

- l'adhésion à la Tricolore Sportive de Massy
- l'affiliation à la Fédération Française de Gymnastique (FFG)
- l'assurance couvrant les accidents uniquement pendant les horaires d'entraînement définis pour l'adhérent.

L'association permet une et une seule séance d'essai gratuite avant l'inscription définitive. Pour pouvoir accéder aux cours suivants, l'adhérent doit fournir le dossier complet, y compris le certificat médical.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation totale et sans restriction de ses règles de fonctionnement et du présent règlement tout au long de l'année.

C'est l'association qui désigne le groupe d'entraînement de l'adhérent en fonction de ses aptitudes et motivations. Ce groupe peut changer en cours d'année (changement d'entraîneur et/ou d'horaires) en fonction des impératifs de fonctionnement (disponibilité des entraîneurs, calendriers compétitifs...) ou du comportement du sportif (non présentation à une compétition sans motif sérieux, absences répétées lors des entraînements...).

Il existe un plafond du nombre d'adhérents pouvant être pris en charge par entraîneur. Ainsi, l'association se voit le droit de refuser des inscriptions et, dans la mesure du possible, proposer un autre créneau horaire, si ce plafond est atteint.

TRICOLORE SPORTIVE DE MASSY

Siège social et adresse de correspondance:
Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch - 91300 Massy

Tél : 06 52 95 22 45

mail : tsmassy@gmail.com

Site : www.tsmassy.fr

FB : <http://www.facebook.com/tricoloresportivemassy>

ARTICLE 3. BASE DE DONNEES

La TSM recueille, stocke et archive un certain nombre d'informations personnelles sur ses adhérents afin de gérer les activités de l'association.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

ARTICLE 4. ACCES A LA SALLE, AUX GRADINS ET AUX VESTIARES

ACCES A LA SALLE

L'accès aux salles de pratique sportive est réservé uniquement aux adhérents et uniquement aux horaires auxquels l'adhérent est inscrit.

Les horaires des cours doivent être impérativement respectés. L'accès au vestiaire n'est autorisé que 5 minutes avant le début de l'entraînement. C'est l'entraîneur qui ouvrira les vestiaires, de manière à ce qu'aucun enfant ne soit seul. Les enfants sortent du gymnase par les vestiaires une fois la séance terminée, et attendent leur parents ou représentant légal dans le hall du gymnase. Aucun adhérent ne sera accepté dans le gymnase en dehors des horaires d'entraînement qui lui ont été attribués.

Il est impératif d'attendre la présence et l'autorisation d'un entraîneur avant de faire entrer les enfants dans la salle.

En cas d'absence de l'entraîneur, consulter les agents d'accueil du gymnase. Dans ce cas-là, et dans la mesure du possible, un remplacement sera prévu. En cas d'absence, l'entraîneur informera les adhérents via e-mail ou sms. Merci de vérifier que l'association dispose des informations à jour concernant vos coordonnées.

La section Baby Gym & Eveil Gymnique accueille des enfants de 18 mois à 6 ans. L'inscription est à l'appréciation de l'animateur, en fonction du niveau d'autonomie de l'enfant. La présence d'un des deux parents pendant toute la durée de la séance peut être obligatoire.

ACCES AUX VESTIARES

L'association dispose de vestiaires masculins et féminins. Merci de respecter la signalisation.

Pour les enfants en baby gym ou éveil gymnique, un parent peut accompagner les enfants dans les vestiaires, mais doit ensuite ressortir dans le hall du gymnase. Attention les vestiaires ne sont pas mixtes. Les pères vont chercher les garçons et les mères les filles.

En dehors de cela, l'accès aux vestiaires et aux entraînements est **strictement réservé aux adhérents**.

Depuis les vestiaires, l'accès à la salle se fait au travers d'un parcours pieds propres/ pieds sales. Merci de le respecter.

ACCES AUX GRADINS

L'accès aux gradins est interdit durant les entraînements.

ARTICLE 5. DISCIPLINE

Les adhérents doivent avoir un comportement correct dans les salles de pratique et les vestiaires, à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs et cadres, des parents, visiteurs et des spectateurs.

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées.

Il est interdit:

- d'entrer dans la salle de gymnastique avec des chaussures de ville,
- de marcher en chaussure sur les praticables ou sur les tapis,

TRICOLERE SPORTIVE DE MASSY

Siège social et adresse de correspondance:
Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch - 91300 Massy

Tél : 06 52 95 22 45

mail : tsmassy@gmail.com

Site : www.tsmassy.fr

FB : <http://www.facebook.com/tricoloresportivemassy>

- d'utiliser les agrès en dehors des heures d'entraînement,
- de fumer, manger, mâcher du chewing-gum à l'intérieur du gymnase,
- de faire pénétrer un animal à l'intérieur du gymnase,
- d'utiliser son téléphone portable pendant les cours. (Ils restent dans les vestiaires)

Le non respect de ces consignes pourra se traduire par une exclusion temporaire ou définitive de l'association.

ARTICLE 6. SECURITE

Les parents sont responsables de leurs enfants. L'association ne peut être tenue responsable si un adhérent mineur sort seul de l'enceinte du gymnase une fois le cours terminé.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de vol dans les vestiaires et dans l'ensemble des locaux. Les adhérents doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement.

N'emmenez aucun objet de valeur.

ARTICLE 7. HYGIENE

L'hygiène corporelle doit être impeccable, des douches sont à disposition dans les vestiaires. L'usage des douches et vestiaires est exclusivement réservé aux adhérents avant et après leur séance d'entraînement.

En cas de verrue plantaire, les chaussons de gymnastique sont obligatoires, le port de chaussettes étant trop dangereux.

Les locaux doivent être laissés en parfait état de propreté.

Tout mauvais fonctionnement des installations doit être signalé aux entraîneurs.

ARTICLE 8. MATERIEL ET TENUES

Les adhérents doivent se présenter dans la salle en tenue appropriée (short, tee-shirt, cycliste, jogging, justaucorps), les pieds propres, les ongles coupés, les cheveux attachés, sans bijou. Les vêtements amples et pantalons pattes d'éléphants sont interdits. Les piercings doivent obligatoirement être protégés ou enlevés.

L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques, ...), tenues ou les produits de soins (bandes élastiques adhésives, bombe de froid, ...). L'adhérent doit les posséder dans son sac si nécessaire.

Pour les compétitions, la tenue officielle de l'association (justaucorps, short, léotard ...) est obligatoire.

Elle peut être vendue ou louée par l'association.

Le gymnaste devra se présenter en compétition, test et lors des démonstrations, en tenue officielle.

ARTICLE 9. COMPETITIONS, STAGES, DEMONSTRATIONS et TESTS

C'est l'association qui désigne le groupe d'entraînement de votre enfant en fonction de ses aptitudes et motivations. Suivant sa progression (ou après test en cours d'année), il pourra aussi changer de groupe.

Tout gymnaste acceptant de faire partie d'une équipe compétition s'engage à participer à toutes les compétitions où il se qualifiera (hors certificat médical). Sans motif sérieux, le/la gymnaste absent(e) ne participera plus aux compétitions et intégrera immédiatement un autre groupe. **En outre, des pénalités de désistement seront prises en charge par la famille.**

Les informations concernant le calendrier des événements/compétitions de l'association, seront affichées sur les différents panneaux du gymnase.

TRICOLORE SPORTIVE DE MASSY

Siège social et adresse de correspondance:
Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch - 91300 Massy

Tél : 06 52 95 22 45

mail : tsmassy@gmail.com

Site : www.tsmassy.fr

FB : <http://www.facebook.com/tricoloresportivemassy>

En cas de déplacement, l'association peut organiser un transport en commun pour les équipes. Dans ce cas, le gymnaste **doit** se conformer à l'organisation de l'association et ne pas se rendre à la compétition par ses propres moyens. Il sera possible de récupérer les gymnastes directement à la fin de la compétition, c'est-à-dire **après** le palmarès.

Pour les compétitions, stages et regroupements, une participation aux frais est demandée.

Les adhérents qui participent aux manifestations devront avoir la tenue de l'association, ainsi que leurs CD de musique (obligatoire en individuel et équipe). Un lecteur MP3 est conseillé pour les mouvements en musique lors des entraînements ou manifestations.

Durant l'année, des stages sont organisés pendant les vacances scolaires. Les stages sont payants.

ARTICLE 10. MATERIEL

Les chaussures de ville sont interdites sur les revêtements de sol et installations sportives.

Le matériel est installé, monté, démonté par le groupe d'entraînement. Le matériel doit être respecté. En cas de détériorations, l'adhérent devra réparer les dégâts.

A la fin de chaque séance, **le groupe doit ranger le matériel aux endroits prévus à cet effet**. Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord ni la présence de l'entraîneur.

ARTICLE 11. ACCIDENTS

En cas d'accident, l'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant:

- les pompiers (si nécessaire),
- les parents ou le représentant légal de l'enfant,
- le directeur technique.
- le Président de l'association ou un membre du Bureau,

Aucun soin n'est dispensé par l'entraîneur.

ARTICLE 12. ASSURANCE

L'assurance, souscrite pour tout adhérent par l'association, couvre les accidents survenant lors des séances d'entraînement ou lors des compétitions, mais elle ne donne en aucun cas droit à des indemnités journalières.

En cas d'accident, la déclaration doit être faite au minimum dans les deux (2) jours suivant sa survenance.

ARTICLE 13. DROIT A L'IMAGE

L'adhérent autorise, sans réserve la Tricolore Sportive de Massy, dans le cadre des entraînements, compétitions et manifestations de l'association :

- à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes ou en mouvement (film) le représentant ainsi que des éléments sonores associés
- à utiliser ses nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies.

Ces images et éléments sonores sont destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, dans les supports de communication de la TSM (journal de l'association, site internet, face book, article journaux, sponsoring etc...).

Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée

TRICOLERE SPORTIVE DE MASSY

Siège social et adresse de correspondance:
Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch - 91300 Massy

Tél : 06 52 95 22 45

mail : tsmassy@gmail.com

Site : www.tsmassy.fr

FB : <http://www.facebook.com/tricoloresportivemassy>

ARTICLE 14. COMMISSIONS

La TSM comprend un certain nombre de commissions nécessaires à son bon fonctionnement. Elles ont pour but de développer les volets administratif, technique, financier et réglementaires de la vie de l'association, d'établir des relations durables et de coopération entre le Conseil d'Administration et les membres adhérents de l'association. Elles se composent d'entraîneur, membres adhérents ou éventuellement leur représentant légal

Ces commissions sont au minimum les suivantes :

- Technique, Matériel et informatique,
- Finances et Ressources Humaines,
- Compétitions et Déplacements,
- Communication, Evénements, sponsoring.

ARTICLE 15. SECTIONS GYMNiques

La TSM comprend un certain nombre de sections gymniques nécessaires à son bon fonctionnement. Elles ont pour but de développer les différentes disciplines gymniques, d'établir des relations durables et de coopération entre le Conseil d'Administration et les membres adhérents de l'association. Elles se composent d'entraîneur, membres adhérents ou éventuellement leur représentant légal.

Ces sections gymniques sont au minimum les suivantes :

- GAM,
- GAF,
- Baby Gym et Eveil Gymnique,
- Aérobie,
- Fitness et Séniors,
- TSA (Tumbling, Team-Gym).

CONSEILS ET INFORMATIONS

- N'hésitez pas à nous faire part de suggestions pour améliorer la vie de l'association. Le bureau est joignable par téléphone ou par mail

- La TSM est entièrement gérée par des bénévoles et recherche en permanence **de nouveaux bénévoles et des sponsors**. N'hésitez pas à nous contacter.

- Des panneaux d'affichage sont installés au gymnase. Vous y trouverez toutes les informations utiles

- Les informations sur la TSM sont consultables sur le site Tsmassy et sur facebook

-